



Gatineau, 10 février 2022

## **Objet : Allègements aux mesures sanitaires dans le milieu scolaire**

---

Chers élèves, parents et tuteurs,

Cette semaine, le gouvernement a annoncé des allègements aux mesures sanitaires appliquées dans le milieu scolaire. Vous êtes invités à prendre connaissance des mesures ci-dessous, lesquelles entreront en vigueur à compter du 14 février prochain.

### **Activités parascolaires et projets pédagogiques particuliers**

À compter du 14 février, les matchs tenus dans le cadre des activités parascolaires ou des projets particuliers pourront reprendre au préscolaire, au primaire, au secondaire, en formation générale des adultes et en formation professionnelle. Cela inclut par exemple, les matchs inter-écoles de hockey et de soccer ou les joutes d'improvisation.

Les spectateurs seront permis dans les gradins et les bancs des installations intérieures et extérieures. Toutefois, les visiteurs âgés de 13 ans et plus (dont les parents) devront présenter un passeport vaccinal pour assister aux activités. Les infrastructures scolaires peuvent être utilisées après les heures d'école pour l'ensemble des activités récréatives ou sportives, organisées par exemple par les municipalités ou d'autres organismes.

C'est à compter du 28 février que les compétitions et les tournois inter-écoles pourront reprendre.

### **Port du masque chez les élèves et le personnel et mesures d'hygiène**

Rappelons que les élèves de l'enseignement primaire et secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle ainsi que le personnel sont tenus de porter le masque en tout temps : en classe, dans les aires communes, au service de garde, lors des déplacements dans l'école, durant le transport scolaire et lors des cours d'éducation physique et à la santé se déroulant à l'intérieur. Pour les élèves de l'éducation préscolaire, le port du masque est requis en transport scolaire uniquement.

Dans des circonstances exceptionnelles, par exemple des difficultés respiratoires liées à une condition médicale ou en cas de risque à la sécurité, le masque d'intervention pourrait être momentanément retiré.

Enfin, les mesures entourant l'hygiène et la salubrité, la désinfection et la qualité de l'air continueront d'être appliquées le plus rigoureusement possible dans l'ensemble de nos établissements.

Nous sommes bien heureux des allègements annoncés grâce auxquels nous revenons tranquillement vers la normale. Soyez toutefois assurés que nous continuons d'être vigilants afin d'assurer la santé et la sécurité des élèves et du personnel.

Je vous remercie pour vos efforts soutenus et vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

**Nadine Peterson**

Directrice générale

Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais